

GRAND STADE AUX PIEDS D'ARGILE

Il fut un temps où LMCU annonçait l'ouverture du stade en 2010 avec le début des travaux en juillet 2008. Mais avez-vous vu quelque chose bouger sur la Borne de l'Espoir ? Un panneau en plus et quelques forages d'étude, pas de quoi construire un stade...

La prudence prend le pas sur l'urgence. Le 15 octobre, dernier jour de validité de l'offre, Martine Aubry a signé le contrat avec Eiffage du bout de sa plume. Nous nous attendions à une cérémonie en fanfare, à l'ouverture immédiate des enquêtes publiques relatives au permis de construire et aux infrastructures. Mais rien !

LMCU fait traîner le dossier. Est-ce pour mieux l'abandonner ou pour reculer d'un an ou deux les premiers paiements ? Car, parlons du budget 2009 qui est en préparation, il va falloir se serrer la ceinture ! C'est décidé : hausse des taxes d'ordures ménagères et d'assainissement. On ne parle pas de « taxe Grand Stade » mais c'est du pareil au même. C'est dit : il faudra « hiérarchiser les priorités », doux euphémisme pour annoncer des sacrifices sur les politiques de logement et de transport. Ceux qui annonçaient que la collectivité pourrait mener de front le financement du stade et les politiques d'intérêt public peuvent aller se rhabiller !

Pour corser le tout, LMCU vient de se prendre un deuxième recours sur le bout du nez. Un certain Eric Darques, contribuable de la métropole, n'a pas vu d'un bon oeil le tour de passe-passe faisant passer Eiffage devant Bouygues-Norpac le 1er février 2008 dans le flou le plus total. Il s'appuie sur une déclaration de M. Percheron, président de



Vernade Portrait de Monsieur Ubu.

« Messieurs, la séance est ouverte et tâchez de bien écouter et de vous tenir tranquilles.

D'abord, nous allons faire le chapitre des finances, ensuite nous parlerons d'un petit système que j'ai imaginé pour faire venir le beau temps et conjurer la pluie. »
Alfred Jarry – Ubu Roy – acte III, sc.7

INTÉRÊT GÉNÉRAL

Demandez à vos élus de reprendre en main la situation en résiliant le contrat.

C'est possible, c'est écrit noir sur blanc :

« LMCU peut, à tout moment, résilier unilatéralement le présent Contrat pour un motif d'intérêt général. »

(point 24.1 du contrat de partenariat)

région : « les règles du jeu ont été changées dans les 72 dernières heures. C'est-à-dire que le moins-disant n'a pas été retenu et que c'est le projet le plus emblématique, le plus performant, le plus moderne qui a gagné. Le BTP s'est retrouvé, nous pouvons le dire, en état de choc devant cette évolution du dossier qu'il n'avait pas maîtrisé. » Phrase anodine ? Non car il est interdit de modifier les critères de sélection préétablis dans un appel d'offre. C'est maintenant aux juges de nous éclairer sur la question.

En attendant, LMCU devra bien ouvrir un jour ou l'autre les enquêtes publiques. Nous les attendons de pied ferme car LMCU ne « concerte » que quand c'est obligatoire. Lors de l'enquête publique sur la révision du PLU, elle n'a pas été déçue : une déferlante de participations a rempli les registres. Débordé, le commissaire enquêteur a botté en touche. Les « 2sous » ont porté l'affaire devant le tribunal, le jugement pourrait avoir lieu en début d'année 2009.

Et il n'y aura pas de permis de construire sans enquête préalable, c'est la loi. LMCU va enfin devoir sortir ses « études » qui montrent qu'on peut faire venir 50 000 personnes à la Borne de l'Espoir. LMCU devra aussi défendre que ce projet ne générera aucune insécurité autour du stade. Vaste programme... Riverains, citoyens, vous aurez la parole ! Alors profitez-en. Vous connaissez mieux Lezennes et Villeneuve d'Ascq que nos décideurs. A vous d'exiger d'eux des études sérieuses et sincères. A vous d'exiger l'abandon du projet s'il n'est pas réalisable dans de bonnes conditions.

Bref, l'aventure continue...

Les « 2sous du grand stade » est une association loi 1901 .
Soutenez-nous, adhérez à l'association.

<http://nonaugrandstade.free.fr/>
nonaugrandstade@free.fr

IPNS

Ne pas jeter sur la voie publique

RECOURS

Ne jetez pas la pierre...

Le premier des partisans des recours contre le projet de Grand Stade a été ... Pierre Mauroy !

Notre sénateur ne s'est pas contenté de voter contre la loi instituant les « contrats de partenariats » et de dénoncer le danger des PPP pour les collectivités. En 2004, il a déposé un recours avec ses amis sénateurs pour annuler cette loi.

Si son recours avait abouti, il aurait été impossible de faire le montage de PPP avec Eiffage. La collectivité ne se serait pas retrouvée prise dans ce piège financier.

Dommage...

NOS ÉLUS LOCAUX
Comprenez qui pourra...

L'un est bruyamment contre cette « folie » mais s'est abstenu lors du dernier vote.

L'autre est pour tout en restant « vigilant » mais abandonne ses exigences les unes après les autres (doublement de la ligne de métro, coulée verte...).